

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 2011

tenue le mercredi 14 septembre 2011 à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains

L'assemblée générale extraordinaire de STRID SA est ouverte à 20 h 36 par M. Daniel Burri, président du Conseil d'administration, lequel remercie les actionnaires de s'être déplacés à Yverdon-les-Bains.

Le président salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux actionnaires ainsi qu'aux invités : M. Ermatinger, de la Fondation Arc Jurassien Déchets, M. Nellen, de TRIDEL SA, M. Mani, de COSEDEC. Il salue également MM. Georges Fluckiger et Claude Lebet, anciens administrateurs. Il remercie les représentants de la presse de leur intérêt pour STRID SA.

Ensuite, il excuse l'absence des représentants de VALORSA SA, de VADEC SA, de GEDREL SA et du SESA, des communes de Mutrux, de Corcelles-près-Concise, d'Ogens, de Giez, de Cronay, de Prahins, de Concise, de Grandevent, de Corcelles-s/Chavornay et des entreprises Moll SA, Evard Précision et la Fondation Bugnon. Il indique que Pury Paysagistes a donné procuration à la commune de Bullet et la maison Rovero à lui-même. Il excuse également l'absence de M. Jean-Daniel Carrard, retenu par la municipalité d'Yverdon-les-Bains.

Il explique que la salle et l'horaire ont été choisis de façon à permettre aux actionnaires des sociétés SAGENORD et STRID de limiter leurs déplacements et de pouvoir participer aux deux assemblées générales le même soir. Entre temps, SAGENORD a reporté son assemblée. Il n'en reste pas moins que la salle est splendide et que siéger dans le château convient bien au caractère solennel et chaleureux de cette assemblée.

Il cède ensuite la parole à M. Marc-André Burkhard qui prend la parole au nom de l'exécutif yverdonnois et relate en quelques mots l'histoire du château d'Yverdon-les-Bains, construit par Pierre II de Savoie. Puis, il rappelle que lors de cette assemblée, la présidence changera de main et retrace rapidement la naissance de la société et son épanouissement, grâce aux efforts de MM. Burri, Gasser et Recordon. Il remercie M. Burri pour l'immense travail accompli et pour conclure il invite toutes les personnes présentes à une verrée offerte par la ville à la fin de la séance.

Le président remercie M. Burkhard et donne lecture des articles 8 à 10, al. 3 et 4, et 16 des statuts; il précise que le droit de vote est régi par l'article 14. Il constate enfin que tous les actionnaires inscrits au Registre des actions ont été convoqués individuellement par lettre du 23 août 2011, conformément aux statuts et en respectant le délai de 20 jours prévu à l'art. 700 al. 1 du CO, avec l'ordre du jour de la séance, une procuration et le rapport du Conseil d'administration.

A la demande du président, l'assemblée déclare n'avoir aucune objection à formuler sur la régularité de la convocation. En conséquence, le président déclare cette assemblée valablement constituée et à même de délibérer et statuer sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est donc accepté à l'unanimité. Il s'établit dès lors définitivement de la manière suivante :

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011
3. Rapport du Conseil d'administration sur le renouvellement du Conseil et la situation des candidatures annoncées
4. Détermination du nombre des membres du Conseil d'administration
5. Présentation des candidats
6. Election des membres du Conseil d'administration pour la période 2011-2016
7. Prise de congé des membres du Conseil d'administration sortant de charge
8. Election du président du Conseil d'administration
9. Divers et propositions individuelles
10. Prise de congé du président et administrateur délégué sortant de charge

Le président constate que, selon la liste des présences qui a été signée à l'entrée, 57 actionnaires sont présents ou représentés, réunissant 5'366 voix sur 6'238 avec droits de vote, ce qui représente un taux de participation de 86 %.

1. Désignation du secrétaire et des scrutateurs de l'assemblée

Mme Elisabeth Delay est secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est tenu par Mme Ria Matile. Les scrutateurs désignés sont Mme Cendrine Cachemaille, de Baulmes et MM. Didier Fardel, de Fiez, Michael Henry, de Valeyres-sous-Ursins et Stéphane Raymondaz, de Rovray.

Le président les remercie d'avance pour leur contribution impartiale.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011

Le procès-verbal ayant été adressé le 22 juin 2011 à tous les actionnaires inscrits; l'assemblée renonce à ce qu'il en soit donné lecture et l'accepte à l'unanimité.

3. Rapport du Conseil d'administration sur le renouvellement du Conseil et la situation des candidatures annoncées

Le président énumère les têtes de chapitres constituant le rapport et demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques; ce n'est pas le cas.

4. Détermination du nombre des membres du Conseil d'administration

Le président fait référence à l'art. 18, al. 1 des statuts. La discussion n'étant pas demandée, la résolution suivante a été votée :

« L'assemblée générale décide de maintenir à 9 le nombre des membres du Conseil d'administration. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

5. Présentation des candidats

Le Conseil d'administration se réjouit de constater l'intérêt que représente un poste en son sein. En effet, douze candidatures sont arrivées à temps au siège de la société pour être présentées dans le rapport. Le président remercie ces personnalités pour l'intérêt exprimé et il relève qu'elles sont toutes susceptibles d'apporter beaucoup à la société.

M. Jacques-André Mayor est présenté par M. H. Germond, municipal à Orbe, lequel indique que M. Mayor est né en 1950, qu'il a été député au Grand Conseil de 1990 à 2002 et qu'il est municipal depuis 2004, membre du Conseil d'administration de STRID SA depuis 2006. Il y occupe depuis lors la fonction de vice-président et fait partie de plusieurs commissions au sein de la société et en dehors.

M. Marc-André Burkhard est présenté par M. S. Rosselet, chef du Service des Travaux et de l'Environnement à Yverdon-les-Bains. M. Burkhard est municipal depuis 2002 et s'investit dans la gestion administrative et la logistique relative au traitement des déchets, depuis la maîtrise de la problématique jusqu'à la valorisation de ces derniers. Représentant de sa ville au Conseil d'administration depuis 2002, il suit de très près les évolutions technologiques et privilégie les stratégies à succès.

M. Guy Muller est présenté par M. Cl. Lebet, municipal à Chavornay, lequel indique que M. Muller siège au Conseil d'administration depuis 2006, mais qu'il s'investit dans le domaine des déchets depuis trois législatures. Ingénieur diplômé dans les branches spéciales agricoles, il traite des bases de données et de cartographie pour des organismes de recherche et de gestion. Il a amélioré l'organisation et la sécurité des collectes par bennes ACTS dans le périmètre de la société. Il est très dynamique et amène volontiers des idées nouvelles.

M. Jean-Philippe Petitpierre est présenté par M. Cl. Chatelain, municipal à Orges. M. Petitpierre est ingénieur-chimiste de profession, toujours actif dans le domaine de l'industrie. Membre du Conseil d'administration depuis 2006, il connaît parfaitement la problématique des déchets dans le périmètre, de la collecte à la filière de traitement.

Mme Sylvie Di Dario est présentée par M. G. Charbon, syndic de la commune de Cheseaux-Noréaz, lequel relève que Mme la municipale Di Dario s'intéresse particulièrement à la protection de l'environnement et au développement durable. Elle souhaite intensifier la communication avec les communes et participer à l'élaboration de nouvelles stratégies.

M. Jean-Daniel Carrard est présenté par M. S. Rosselet, chef du Service des Travaux et de l'Environnement à Yverdon-les-Bains. Il mentionne que M. Carrard dirige un bureau d'architecture bien implanté et que la commune l'a élu municipal en 2002.

M. Carrard siège notamment au sein de la commission cantonale sur la police. Son expérience de la sécurité publique, entre autres, serait profitable à la société.

M. Philippe Duvoisin se présente lui-même. Il indique avoir fait l'Ecole technique de Sainte-Croix ainsi que le Tech. Il est maître socio-professionnel et aussi commandant des pompiers, partiellement employé par la protection civile de la région de Grandson. Il est passionné de hockey et de sport en général.

M. Roger Hug est présenté par M. Y. Pellaux, syndic de Pomy, qui précise que M. Hug a été élu à la municipalité en 2006. Il fait preuve d'une grande motivation, allant jusqu'au bout des choses. Il a de nombreuses qualités, dont celle de se préoccuper du développement durable. Il est en outre géomaticien à l'Office cantonal de l'information sur le territoire.

M. Philippe Moser se présente lui-même. A la municipalité d'Yvonand depuis 2006, syndic depuis 2010, ingénieur de formation, il est spécialisé dans les usines de valorisation thermique des déchets. Il enseigne depuis vingt ans à la HEIG-VD et donne entre autres des cours de formation continue sur le sujet du traitement des déchets. Il s'intéresse de près au thème du développement durable.

M. Eric Stoll se présente lui-même. Il est depuis sept ans municipal à Montagny et dirige une entreprise de transport qui s'occupe également de fournir des prestations aux déchèteries. Il est par ailleurs également agriculteur.

M. Dominique Willer est présenté par M. F. Payot, lequel indique que M. Willer siège à la municipalité de Grandson depuis 2008 et que la même année il a repris, après avoir quitté le DSR, la direction de l'EMS Le Château à Corcelles-près-Concise. Au sein de sa commune, il a fait adopter le nouveau règlement sur le traitement des déchets. Ses connaissances et ses qualités humaines ainsi que son enthousiasme sont à relever.

M. Thomas Zuercher se présente lui-même. Bernois d'origine, il est officier de carrière et a quitté l'armée depuis environ un an. Il souhaite faire progresser la société et fidéliser sa clientèle. Il s'intéresse aux filières de recyclage et de traitement des déchets.

L'assemblée ne propose pas d'autres candidatures. Aucune remarque ni question n'est formulée.

6. Election des membres du Conseil d'administration pour la période 2011-2016

Le président rappelle que les bulletins de vote ont été distribués à l'entrée. Chaque action donne droit à une voix, quelle que soit sa valeur nominale.

Pendant le dépouillement des bulletins de vote, le président propose de passer au point 7, puis au point 10, de l'ordre du jour.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Voix délivrées : 5'366
Voix rentrées : 5'366
Majorité absolue : 2'684

Sont élus :

Jean-Philippe Petitpierre	5'280 voix
Guy Muller	5'235 voix
Philippe Duvoisin	4'962 voix
Jacques-André Mayor	4'938 voix
Philippe Moser	4'874 voix
Marc-André Burkhard	4'745 voix
Roger Hug	4'069 voix
Dominique Willer	4'025 voix
Sylvie Di Dario	3'133 voix

Ont obtenus des voix :

Jean-Daniel Carrard	2'967 voix
Thomas Zuercher	1'622 voix
Eric Stoll	1'203 voix

L'élection s'est donc déroulée en un seul tour. M. Burri remercie les membres du nouveau Conseil d'administration pour l'engagement qu'ils prennent de mettre à disposition de STRID SA leurs compétences, leurs qualités et une motivation à toute épreuve.

7. Prise de congé des membres du Conseil d'administration sortant de charge

M. Burri évoque les qualités et compétences des trois autres membres sortants.

Mme Pascale Fischer a été élue lors de l'assemblée 2008 tenue dans la salle des Quais à Grandson, soit « chez elle ». Elle « pratiquait » déjà la société dans le cadre de son engagement auprès de la Fondation Bartimée. Mme Fischer a toujours montré son intérêt pour toutes les activités de la société, ses projets et ses processus. Elle a démontré ses connaissances professionnelles et ses capacités d'analyse; toute remarque de sa part était constructive.

Mme Elisabeth Delay a été élue en 1998 et s'est trouvé être, avec sa collègue Mme Sabine Tuosto d'Onnens, l'une des deux premières femmes au Conseil d'administration de la société. Ses activités politiques, ses capacités remarquables en informatique et en gestion ont indéniablement servi la société durant ses treize années de mandat. Mme Delay se montrait concise et pratique en séance; elle s'exprimait plus largement lors des échanges qui se déroulaient après les séances, hors procès-verbal.

Monsieur Daniel Duperrex a été élu en 1999, à Orbe, dans le cadre d'une élection complémentaire consécutive à la démission de Mme Tuosto. Le Conseil d'administration de la société a rapidement découvert l'homme et ses compétences : un côté sage, retenu mais rusé des campagnards, un côté philosophe, serein, parfois fataliste mais le plus souvent bon vivant des vigneron, un côté entreprenant, habile et pratique des industriels, un côté commerçant, fin négociateur et préparateur avisé de communications.

En outre, en qualité de président sortant, M. Burri prend également congé de l'assemblée et de ses collègues en relevant notamment que STRID SA a été et demeure une entreprise exceptionnelle, en avance sur son temps, à l'avant-garde de la gestion des déchets et de la sensibilisation au tri, une société au service des actionnaires (communes et entreprises), au service des clients de l'artisanat, du commerce ou particuliers, au service des usagers de la déchèterie et des organisateurs de manifestations.

Depuis sa création, STRID aligne les bons résultats avec des comptes équilibrés, puisque la société ne réalise pas des bénéfices au détriment des communes actionnaires, avec des investissements judicieux pour rationaliser l'exploitation et l'administration, ceci par des constructions et des outils modulables, réalisés de façon économique et durable.

La crise qui a frappé l'ACNVDO (les fours d'incinération sont arrêtés sur ordre du canton en raison de fumées trop polluantes, ce qui de fil en aiguille conduit à la démission en bloc du comité directeur) permet la construction d'une nouvelle entité, avec de nouveaux buts, mieux analysés et par conséquent mieux gérés : promouvoir un projet d'usine d'incinération commune avec Penthaz et Lausanne (qui deviendra TRIDEL par la suite), élaborer un nouveau concept directeur de gestion des déchets pour le Nord vaudois, conforme à la nouvelle LGD et concevoir une nouvelle structure régionale à mettre en place parallèlement à la dissolution de l'ACNVDO. Toutes ces opérations sont conduites avec succès et dans un temps record. STRID SA est fondée par acte notarié en mars 1993 et l'assemblée générale constitutive est tenue le 26 mai 1993. Depuis, de nombreux projets sont menés à bien grâce aux compétences et à l'enthousiasme de ses dirigeants.

Trois événements forts ont marqué l'année 2005 : le 12 juin, le feu éclate dans la fosse à déchets; cet incendie est survenu après un mois de mai difficile, endeuillé par le tragique décès de Jean-Mario Jecker, directeur-adjoint, et marqué par la fermeture sans préavis du site de réception des bois usagés à Sergey; puis lors de l'assemblée générale tenue ce même mois de mai à Molondin, un vent de fronde se lève contre le Conseil d'administration accusé de s'éloigner des intérêts politiques et économiques des communes actionnaires. Ces remous vont s'amplifier jusqu'à l'assemblée générale de 2006 à Pomy.

Il a fallu reconstruire. D'abord reconstruire un site de réception et de transfert des déchets en l'adaptant à l'évolution des techniques de collecte, au transport des incinérables par le rail en bennes ACTS (sans rupture de charge) et à la valorisation des matières recyclables. Ensuite reconstruire une structure de direction de l'entreprise, avec de nouvelles compétences et une organisation encore plus efficace; dès son entrée en fonction comme directeur en 2006, M. Jean Paul Schindelholz a donné de nouvelles impulsions à STRID, motivant les collaborateurs, rassurant les actionnaires et regagnant des clients. Enfin reconstruire des relations plus sereines entre les communes actionnaires et un Conseil d'administration partiellement remanié, formé en majorité de syndics, vice-syndics et municipaux.

Ces évocations nuancent l'image idyllique d'une société inoxydable, qui fonctionnerait sans effort ni souci (même si certains de ses actionnaires flirtent avec la concurrence ou négligent les prestations offertes qui ont pourtant nécessité des investissements) et mettent en lumière l'importance vitale, pour toute entreprise, de la solidarité et de la fidélité des collaborateurs, le rôle déterminant du travail en équipe à tous les niveaux.

En conclusion, il souhaite avoir réussi à mettre en pratique cette maxime de Bossuet :

« L'art d'administrer c'est celui de rendre la vie plus facile et les hommes plus heureux ».

8. Election du président du Conseil d'administration

M. Burri indique que le Conseil d'administration en charge jusqu'à ce jour a exprimé unanimement son soutien à la candidature de M. Jacques-André Mayor pour cette fonction.

Au sein de l'assemblée, aucune autre candidature n'est proposée. M. Burri suggère donc de voter à mains levées.

Mme Randin, municipale à Ependes, demande le vote au scrutin secret. Seules quatre autres personnes l'appuyant, il est décidé de procéder au vote à mains levées.

M. Jacques-André Mayor est élu à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

M. Mayor remercie l'assemblée pour cette preuve de confiance. Il estime difficile de succéder à M. Burri, mais relève que grâce à ce dernier, il prend cette fonction alors que la société se porte bien. Il se réjouit de poursuivre les grands axes entrepris depuis de nombreuses années, tels que la finalisation de la nouvelle déchèterie-ressourcerie, mais aussi d'autres initiatives, comme par exemple la mise en place des gobelets lavables afin d'éviter la production de déchets. Il relève que la société sera à la disposition des communes ayant des aménagements à faire suite aux décisions récentes du Tribunal fédéral quant à la taxe sur les déchets.

9. Divers et propositions individuelles

Néant.

10. Prise de congé du président et administrateur délégué sortant de charge

M. Mayor rappelle que M. Burri, ingénieur civil EPF de formation et ayant fait une importante carrière militaire, a pris la présidence de l'ACNVDO alors que la plupart des anciens quittaient le navire. Rapidement convaincu qu'il était possible de faire mieux avec une nouvelle structure, il est devenu la cheville ouvrière de la nouvelle société.

M. Burri a toujours été fidèle au poste, prêt à chercher de nouvelles solutions qui ont finalement abouti, entre autres, à une diminution des déchets incinérables. Son caractère déterminé, tenace, sa capacité d'écoute, son sens profond du service au public et de la solidarité, ont permis à la société d'éviter de nombreux écueils. M. Mayor, au nom du Conseil d'administration, remercie chaleureusement M. Burri pour tout ce qu'il a donné sans compter à la société pendant ses années de présidence.

Personne ne prenant la parole, et arrivé au terme de l'assemblée, l'ordre du jour épuisé, M. Mayor lève la séance à 22 h 25, après avoir constaté que les 5'366 voix ont bien été représentées durant toute la durée de l'assemblée et qu'aucune objection n'a été soulevée quant à la manière dont cette dernière a été tenue.

Il remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette séance et invite les personnes présentes à écouter M. Arn, responsable achat du vieux papier à la papèterie d'Utzenstorf, accompagné de M. Fabien Gutknecht au piano, qui chante de façon magnifique en l'honneur du départ de M. Burri.

Ensuite, la verrée est offerte par Yverdon-les-Bains.

Une copie de ce procès-verbal sera envoyée à tous les actionnaires.

STRID SA

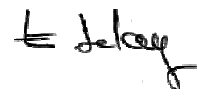
Le président : Le président sortant : La secrétaire



J.-A. Mayor



D. Burri



E. Delay

Yverdon-les-Bains, le 16 octobre 2011